

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **septième jour de mars 2005**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**05-03-032**      **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 7 et 21 février 2005.

ADOPTÉE

**05-03-033**      **Nomination d'un mandataire – Office québécois de la langue française**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de désigner Mario Juare, directeur général et greffier, mandataire pour veiller au respect de la Charte de la langue française tel que demandé par l'Office Québécoise de la langue française.

ADOPTÉE

**05-03-034**      **Nomination à Développement Économique Princeville**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de nommer le conseiller André Bergeron, délégué de la Ville de Princeville au sein du conseil d'administration de Développement Économique Princeville pour la présente année.

ADOPTÉE

**05-03-035**      **Nominations au comité consultatif d'urbanisme**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de nommer les conseillers suivants au comité

consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans venant à échéance en mars 2007 :

André Bergeron - Fernand Ruel - Jan Heeremans

ADOPTÉE

05-03-036

**Ratification des chèques, des dépôts salaires et du temps supplémentaires**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 17 février 2005 - nos 5CH000260 à 5CH000262	261.39 \$
- En date du 22 février 2005 - no 5CH000263	28 500.00 \$
- En date du 23 février 2005 - nos 5CH000264 à 5CH000269	20 781.01 \$
- En date du 28 février 2005 - no 5CH000270	313.48 \$
- En date du 2 mars 2005 - no 5CH000271	15 000.00 \$
En date du 3 mars 2005 - no 5CH000401	21.83 \$

dépôts salaires des périodes 200506 à 200509  
temps supplémentaire des périodes 200506 à 200509

ADOPTÉE

05-03-037

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 7 mars 2005 - nos 5CH000272 à 5CH000400	196 463.36 \$
---	---------------

**Fonds immobilisation :**

- En date du 7 mars 2005 - nos 5CH200009 & 5CH200010	35 587.47 \$
---	--------------

ADOPTÉE

**États des revenus et dépenses**

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

05-03-038

**Avis de motion – Modification du règlement concernant la tarification 2005**

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier, qu'à une prochaine séance, soit régulière, spéciale ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le règlement no 2004-89 concernant la tarification 2005 pour le service d'égoûts et d'épuration des eaux usées et corrigeant les tarifs pour la compagnie Intral.

**Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés**

Le greffier indique les noms des organismes qui ont déposé leurs états financiers : Soccer mineur de Princeville, Partage St-Eusèbe, Société d'Horticulture de Princeville - Classés.

05-03-039

**Engagement d'un pompier substitut**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Monsieur Raphaël Chagnon comme pompier substitut au sein du service des incendies de la Ville de Princeville à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005.

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé à inscrire le nouveau pompier volontaire à une formation de base.

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier substitut soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

05-03-040

**Congrès de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Bergeron, trésorière, et Mario Juare, directeur général, à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu à Orford du 25 au 27 mai 2005;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

05-03-041

**Congrès de l'Association des Arénas du Québec**

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de permettre au Régisseur des loisirs Claude Fortier d'assister au congrès de l'Association des Arénas du Québec qui se tiendra à Ville Saguenay du 5 au 8 juin 2005.

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés requis pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les repas.

ADOPTÉE

05-03-042

**Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Denys Hunter, chef pompier, et Monsieur Pierre Chagnon, adjoint au chef pompier, à partici-

per au congrès annuel organisé par l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu à La Malbaie du 22 au 25 mai 2005;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**05-03-043**

**Entente de formation de pompiers avec la Commission scolaire des Chênes**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes est un organisme accrédité par l'École nationale des pompiers du Québec pour la diffusion de son programme Pompier 1;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes dispose d'instructeurs accrédités par l'ÉNPQ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire que ses pompiers reçoivent la formation du programme Pompier 1 de l'ÉNPQ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville possède une bonne partie des équipements et certains locaux nécessaires à la formation des pompiers tels que spécifiés au programme Pompier 1 de l'ÉNPQ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes conclut des ententes identiques avec d'autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, et unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de conclure une entente avec la Commission scolaire des Chênes visant à fournir les locaux et l'équipement nécessaires à la formation théorique et pratique des cours de formation du programme Pompier 1 et aux examens y incluant ceux qui mènent à la qualification de l'élève, ainsi qu'à obtenir et maintenir les couvertures d'assurances requises aux fins de tenir indemne la Commission scolaire des Chênes de toute action et/ou réclamation de quelque nature que ce soit pouvant découler directement et/ou indirectement de l'exécution de la présente entente avec des élèves du Service de sécurité incendie de la municipalité.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville ladite entente.

ADOPTÉE

**05-03-044**

**Soumissions pour fauchage des chemins municipaux & contour des étangs épuration – Adjudication de contrat**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé le 7 mars par le greffier;

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heermans, il est unanimement résolu d'accorder le contrat du fauchage des chemins municipaux et du contour des étangs d'épuration des eaux usées au plus bas soumissionnaire conforme soit Bois-Net Pépin inc., au prix de 15 934.34 \$, taxes incluses, selon la description des travaux demandés.

ADOPTÉE

05-03-045

**Soumissions pour chlorure de calcium liquide – Adjudication de contrat**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé le 7 mars par le greffier;

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la fourniture de chlorure de calcium liquide au plus bas soumissionnaire conforme soit à Somavrac inc. au prix de 288.71 \$ le mètre cube, taxes incluses.

ADOPTÉE

05-03-046

**Mandat à l'ingénieur et demande au ministère de l'Environnement – rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de mandater la firme d'ingénieurs Teknika pour préparer les plans et devis ainsi que d'effectuer les levés topographiques pour l'aqueduc, les égouts et la voirie dans le secteur de la rue Lecours lorsqu'ils seront réalisés le tout selon l'offre de service en date du 28 février 2005 pour un montant approximatif de 18 000 \$ plus les taxes applicables en vigueur.

Il est également résolu de mandater Teknika à présenter la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement dans le cadre du même projet.

ADOPTÉE

05-03-047

**Demande de révision de la contribution financière à Rouli-Bus du ministère des Transports**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville, partenaire important de l'organisation du Transport adapté « Rouli-Bus » désire appuyer la requête transmise au ministère des Transports du Québec pour obtenir les argents nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU QUE l'obligation donnée à toutes les municipalités du Québec d'offrir les services de transport adaptés à leurs citoyennes et citoyens d'ici décembre 2005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'appuyer la demande de révision présentée par l'organisme Rouli-Bus inc. afin de maintenir la contribution initialement consentie en 2003 pour le fonctionnement normal du transport adapté pour les personnes en fauteuil roulant.

ADOPTÉE

05-03-048

**Jeunesse Canada Monde – Programme avec le Mali**

ATTENDU QUE ce conseil désire appuyer l'organisation des familles d'accueil de Princeville dans le cadre du programme Jeunesse Canada Monde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie les démarches d'accueil des familles de Princeville dans le cadre du

programme Jeunesse Canada Monde et autorise l'organisation d'une réception civique pour la venue des participants au projet d'échange entre le Canada et le Mali.

ADOPTÉE

**05-03-049**

**Abandon du projet de logements sociaux – Abrogation de la résolution 03-06-187**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire abandonner le projet de logements sociaux présenté en 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville abandonne le projet de logements sociaux présenté en juin 2003 et abroge par le fait même la résolution numéro 03-06-187 adoptée lors de la réunion régulière tenue en juin 2003.

ADOPTÉE

**05-03-050**

**États financiers – Office municipal d'Habitation**

ATTENDU QUE la présentation des États financiers de l'Office municipal d'Habitation de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil approuve et autorise le versement d'un montant équivalent à 10 % du déficit réalisé par l'Office municipal d'Habitation de Princeville pour l'année 2004 soit un montant de 4 781.00 \$, ainsi qu'un montant de 1 712.00 \$ pour le programme de supplément au loyer.

ADOPTÉE

**05-03-051**

**Dérogation mineure – Simone Seliner et Albert Donni**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure présentée par Madame Simone Seliner et Monsieur Albert Donni;

ATTENDU QUE l'agrandissement de la laiterie est minime par rapport à la façade du bâtiment d'élevage;

ATTENDU QUE l'empiètement du bâtiment d'élevage dans la marge avant existante est raisonnable;

ATTENDU QUE l'emprise du chemin public est très large à cet endroit;

ATTENDU QU'aucun citoyen n'a présenté d'opposition à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Madame Simone Seliner et Monsieur Albert Donni pour permettre l'agrandissement du bâtiment d'élevage avec un empiètement de 2 m (6,5 pieds) dans la marge avant réglementaire et de permettre

l'agrandissement de la laiterie sur 4,88 m (16 pieds) de façade avec un empiètement maximum de 0,15 m. (0,5 pied) dans la marge avant existante.

ADOPTÉE

**05-03-052**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – Marguerite Montpas**

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée par Madame Marguerite Montpas;

ATTENDU QUE la présente demande a pour objet d'apporter une correction au titre de propriété afin de régulariser l'identification de cette propriété;

ATTENDU l'article 58,2 de la loi, nous vous informons qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriés pour la construction résidentielle, cependant cet article ne s'applique pas dans le cas présent parce qu'il s'agit d'obtenir une autorisation pour régulariser un titre de propriété existant depuis 1967;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Madame Marguerite Montpas afin de régulariser le titre de la propriété existant depuis 1967.

QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

**05-03-053**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – Marcel Tardif**

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée par Monsieur Marcel Tardif;

ATTENDU QUE la présente demande a pour objet de construire une nouvelle résidence sur une partie de la propriété actuelle de Monsieur Tardif;

ATTENDU l'article 58,2 de la loi, nous vous informons qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriés pour la construction résidentielle, cependant cet article ne s'applique pas dans le cas présent car il s'agit d'un terrain déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'installation d'un système septique;

ATTENDU QUE le terrain visé est situé entre deux terrains déjà construits;

ATTENDU QUE les services d'aqueduc et d'égout sont situés à proximité de la propriété actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Marcel Tardif afin de construire une nouvelle résidence sur une partie du lot 14-C rang X du Canton de Stanfold.

QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

05-03-054

**Noms pour nouvelles rues**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit procéder à la dénomination de nouvelles artères de rues sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil nomme deux nouvelles artères de rue situés dans le secteur nord ouest de la Ville de Princeville.

QUE les noms donnés soient la rue Lecomte pour l'impasse à l'ouest de la rue Fréchette et la rue Lecours pour la rue parallèle à l'ouest de la rue Fréchette.

ADOPTÉE

05-03-055

**Vente de terrains résidentiel – 65 et 75 rue Desharnais**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions Angersnérale inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-72 (65 rue Desharnais) pour le prix de 8 424.68 \$ avant les taxes applicables et le lot 64-93-73 (75 rue Desharnais) pour le prix de 8 424.86 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-03-056

**Vente d'un terrain résidentiel – 270 rue Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Sonia Côté et Éric Laliberté ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-144 (270 rue Fréchette) pour le prix de 13 600.00 \$ avant les taxes applicables;

Le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-03-057

**Vente d'un terrain résidentiel – 285 rue Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Nathalie Duchesne et Jean Bibeau ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-131 (285 rue Fréchette) pour le prix de 14 000.00 \$ avant les taxes applicables;

Le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-03-058

**Règlement no 2005-91 – Concernant des subventions aux fins de démolition**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement

no 2005-91 concernant des subventions aux fins de démolition.

ADOPTÉE

**Pacte rural – Démarches pour un plan d'action local**

Le directeur général et greffier donne l'information à l'effet qu'une démarche de réflexion sur trois soirées (16 et 30 mars, 20 avril) ouvertes à tous les citoyens de Princeville se tiendra au Complexe hôtelier DuPré dans le but d'élaborer le plan d'action local dans le cadre du Pacte rural. Un montant de 81 021 \$ sera réparti parmi les projets qui seront retenus.

**05-03-059**

**Programme d'encouragement à la pratique régionale du Loisir au Centre-du-Québec – Demande de subvention régionale**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville donne son appui pour la préparation d'une demande de subvention régionale dans le cadre du programme d'encouragement à la pratique régionale du loisir au Centre-du-Québec (PEPL) offert par l'Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

**05-03-060**

**Réparation de la toiture du Centre Sportif**

ATTENDU QUE le toit du Centre sportif Paul de la Sablonnière doit faire l'objet d'entretien et de réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil octroie les travaux de réparation de la toiture du Centre sportif Paul de la Sablonnière à l'entreprise Couverture Résiflex inc. au montant total de 12,289.27 \$ taxes incluses.

QUE Claude Fortier, régisseur aux loisirs soit autorisé à signer tout document officiel octroyant le contrat de la réfection de la toiture du Centre sportif Paul de la Sablonnière.

ADOPTÉE

**05-03-061**

**Soumissions pour terrain de soccer**

ATTENDU QUE ce conseil désire entreprendre des travaux de réfection du terrain de soccer situé dans le secteur Sud de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE deux entrepreneurs ont présenté une offre de service relativement aux travaux de réfection du dit terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville octroie le contrat au plus bas soumissionnaire pour la réfection du terrain de soccer à l'entreprise Jean-Claude Lizotte inc. au montant de 7 175 \$ avant les taxes selon l'offre de services soumise le 8 février 2005.

QUE le Régisseur aux sports et aux loisirs Claude Fortier soit autorisé à procéder à la réfection des dits travaux au moment convenu.

ADOPTÉE

**05-03-062**      **Demande d'assistance financière pour la Fête Nationale**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise le régisseur des loisirs, Claude Fortier à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2005.

ADOPTÉE

**05-03-063**      **Aide financière au Soccer mineur de Princeville**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu qu'une subvention de 2 500 \$ soit octroyée à l'organisation du soccer mineur de Princeville pour l'année 2005.

ADOPTÉE

**05-03-064**      **Demande de commandite – Les Chrysalides**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser une commandite d'un montant de 50 \$ pour la présentation du spectacle annuel.

ADOPTÉE

**05-03-065**      **Demande de commandite - Escadron Optimiste 814**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser l'octroi d'un montant de 150 \$ à l'Escadron 814 – Cadets de l'air Optimiste de Plessisville.

ADOPTÉE

**05-03-066**      **Société d'agriculture des Bois-Francis**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser un montant de 60 \$ à la Société d'agriculture des Bois-Francis.

ADOPTÉE

**Rachel Lefèbvre et Stéphane** Veillette - Lettre de félicitations à l'intention des responsables du programme Enfance-Famille - Déposée aux archives.

**L'ordre des Filles d'Isabelle** - Demande d'aide financière pour l'organisation du Congrès provincial - Refusée

**Festival de l'Érable** - Demande de commandite pour l'organisation du Festival de l'Érable - Refusée.

05-03-067

**Centre d'action bénévole**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville contribue à l'organisation du Centre d'action bénévole de l'Érable pour un montant de 200 \$ afin d'offrir un support financier important pour les personnes qui oeuvrent bénévolement pour l'ensemble des organismes communautaires de la région de l'Érable.

ADOPTÉE

05-03-068

**Union des Producteurs Agricoles – Centre-du-Québec**

ATTENDU QUE le programme de remboursement de taxes du MAPAQ semble inadéquat et dépassé pour subvenir aux besoins spécifiques nécessaires au milieu agricole;

ATTENDU QUE le MAPAQ n'a pas été capable d'appliquer son programme dans les délais prescrits par la loi, soit de rembourser dans un délai de 60 jours les producteurs qui ont fait leur demande pour les taxes de l'année 2004;

ATTENDU QU' au mois de février 2005, le MAPAQ accusait des délais de plus de 9 mois de retard dans le traitement des demandes de remboursement des taxes;

ATTENDU QUE l'Union des producteurs agricoles réclame une réforme générale de la politique de la fiscalité municipale afin de corriger la situation;

ATTENDU QUE la ministre de l'Agriculture du Québec a déjà reconnu qu'il y avait un déplacement du fardeau fiscal vers le milieu agricole;

ATTENDU QU'il est important de sensibiliser notre union municipale (UMQ) à la problématique et qu'elle accepte d'en discuter avec les autres interlocuteurs intéressés soit le ministère de l'Agriculture, le ministère des Affaires municipales, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des producteurs agricoles;

EN CONSÉQUENCE sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de demander à l'Union des municipalités du Québec :

- de tenir compte, dans le cadre des négociations sur la nouvelle politique fiscale municipale avec le gouvernement du Québec, du déplacement du fardeau fiscal vers le milieu agricole tout en respectant l'équilibre avec les autres secteurs;

Et demande au MAPAQ :

- de sortir le formulaire de remboursement de taxes pour 2005 le plus tôt possible et de respecter le délai de 60 jours pour le paiement afin de ne pas pénaliser les producteurs ainsi que les municipalités.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

05-03-069

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

---

Mario Juare, greffier

---

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Louise Bergeron, trésorière